



RÉCOLTE DES CÉRÉALES : ATTENTION AUX INCENDIES

RÉCOLTE DES CÉRÉALES : ATTENTION AUX INCENDIES

La moisson est en cours, avec les fortes chaleurs, le risque d'incendie est très important. Quelques précautions sont à prendre pour limiter le départ de feu.

Chaque matin, la moissonneuse batteuse et la ramasseuse presse (bottes rondes ou cubiques) doivent être soigneusement dépoussiérées pour éviter les accumulations de menue paille et de poussière autour des organes tournants. Après ce nettoyage, un coup d'œil autour des éléments tournants permet de détecter les pièces dégradées et de les réparer à temps.

Un soin particulier de dépoussiérage sera à réaliser aussi autour des différents éléments (parfois très chauds) composant la sortie d'échappement du moteur des moissonneuses et des tracteurs. Des faisceaux électriques en sont parfois très proches.



À bord de la moissonneuse batteuse et du tracteur réalisant le battage, prévoir des extincteurs permettant d'intervenir dès le départ de feu, là où il est encore maîtrisable. Le téléphone portable est l'outil indispensable pour déclencher les secours rapidement.

Pensez aussi à vous hydrater !

Pour éviter l'échauffement et le risque d'étincelles sous la coupe, il est préférable de couper un peu plus haut et de relever les sabots palpeurs positionnés sous la coupe de certaines moissonneuses.

Dans les zones à risque, un déchaumage sur au moins 20 mètres de large en bordures de parcelle récoltée limitera les dégâts. Le matériel attelé peut être laissé proche du chantier de récolte pour intervenir si c'est nécessaire.

En période de canicule, la première des précautions est d'éviter de récolter pendant les heures les plus chaudes de la journée !

Avant tout traitement phytosanitaire vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>

Réglementation phytosanitaire :

www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

OPÉ.COS.ENR.n°29 du 22/11/2017

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

